

- ▶ VOTRE SCOLARITÉ
- ▶ RÉMUNÉRATIONS
- ▶ CARRIÈRE
- ▶ PRESTATIONS

# ENFiP 2016/2017

## Inspecteurs



### L'heure d'une nouvelle scolarité a sonné

Le Syndicat national **FORCE OUVRIÈRE** des Finances Publiques tient à vous souhaiter la bienvenue à l'ENFiP qui forme les agents de la catégorie A, B et C de la Direction Générale des Finances Publiques.

**F.O.-DGFIP** vous accompagnera tout au long de votre scolarité de 11 mois et surtout lors de vos demandes de mutations.

La scolarité a profondément évolué depuis 2011. Cette année de nouveaux changements sont apportés (positionnement des épreuves, des stages, notamment le stage découverte...)



**F.O.-DGFIP** vous informera lors des HMI (Heures Mensuelles d'Informations) des grandes phases qui ponctueront votre année de scolarité. Il est important d'y participer.

Vous pourrez y faire part de vos préoccupations, des problèmes rencontrés dans votre scolarité et nous pourrions vous répondre et vous aider.

S'agissant de votre quotidien à l'EN-

FiP, c'est le **Conseil de promotion** qui est consulté sur l'organisation de la scolarité. Vous aurez à élire vos représentants le **15 novembre** prochain **F.O.-DGFIP** y présentera des **candidats représentant les stagiaires des deux établissements** (Noisiel et Clermont ferrand)



Aujourd'hui, ce sont les aspects de cette année de formation professionnelle qui vous préoccupent. A commencer par la vie de tous les jours à l'ENFiP : les horaires, les «colles», les congés, etc.. Mais aussi les enjeux de cette scolarité : la titularisation, le classement, les affectations et au-delà, les possibilités de mutations et de promotion.

C'est pourquoi les militants **F.O.-DGFIP** vous éclaireront sur tous ces points, à l'occasion de réunions organisées chaque mois lors des HMI et ceci tout au long de votre scolarité.

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons une bonne installation et une excellente rentrée, bon courage dans l'attente de vous rencontrer.

**BONNE SCOLARITÉ !**

L'équipe **F.O.-DGFIP** est présente pour t'accueillir et te renseigner

à **NOISIEL** :

Catherine BOULET :  
06 98 07 91 85  
catherine.boulet@fo-dgfip.fr

Olivier BRUNELLE

01 47 70 54 36  
olivier.brunelle@fo-dgfip.fr

à **CLERMONT-FERRAND** :

Jacinthe GUILLOT :  
07.78.19.39.45  
ou  
contact@fo-dgfip.fr

Alors, si vous connaissez déjà **F.O.-DGFIP**, venez vite nous voir, vous présenter.

Si vous n'avez pas encore franchi le cap, c'est le moment. Prenez contact avec nous.

**VOTRE CLÉ USB  
F.O.-DGFIP**



**DISTRIBUTION LE  
5 SEPTEMBRE**

**HMI F.O.-DGFIP**

Noisiel :  
Jeudi 26/09

Clermont-ferrand :  
mercredi 19/09

**Consultez vos planning !**

**VENEZ NOMBREUX**

Un droit qu'on exerce pas est un droit qui disparaît !

**La formation des inspecteurs-stagiaires de la promotion 2016/2017 comporte :**

- ▶ un **cycle ministériel de formation initiale** (CMFI) de 1 semaine du 5 au 9 septembre;
- ▶ un cycle d'enseignement théorique d'une durée de onze mois consécutifs à l'ENFiP, dont un **stage de découverte** dans les services de **2 semaines** du lundi 10 au mercredi 19 octobre 2016 et 1 **stage d'approfondissement** de **2 semaines** du lundi 26 juin au vendredi 7 juillet 2017.
- ▶ Fin de la scolarité le vendredi 28 juillet 2017 et un mois de congé annuel en Août 2017 ;
- ▶ un **Stage d'adaptation d'une durée de six mois** de Septembre 2017 à fin février 2018

**La formation théorique****L'ORGANISATION**

Sont scolarisés à **Clermont-Ferrand** ou à **Noisiel**, les inspecteurs stagiaires généralistes, à l'école de **Toulouse**, les stagiaires **Cadastre** et **Informatique**.

Les inspecteurs stagiaires s'installent à l'école le lundi **1er septembre 2016** par un accueil et les cours commencent dès l'après-midi pour se terminer le **28 juillet 2017**.

**Établissement de CLERMONT-Ferrand**

Du lundi au jeudi : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h45 (pause méridienne 11h45 - 13h30)  
le vendredi 8h15 - 11h30-

**Établissement de Noisiel:**

L'amplitude horaire maximale sera de 8 H 30 - 17 H. les heures de début de cours s'échelonnent tous les quarts d'heure de 8h45 à 9h15.

La pause méridienne est également d'une durée d'une heure trente. Les cours se terminent au plus tard à 16h avec le même principe d'échelonnement des départs tous les quarts d'heure jusqu'à 17h.

Demi-journées libres :

Certaines demi-journées seront libres de cours :

- ▶ Le mardi après-midi pour permettre la réalisation de travaux personnels, l'organisation de séances de soutien pour les stagiaires qui en auraient besoin ou la participation à

des activités culturelles ou sportives.

- ▶ Le vendredi après-midi pour faciliter vos éventuels retours de fin de semaine

**LE CONTENU DES ENSEIGNEMENTS**

- ▶ CMFI : 29 heures
- ▶ La formation dite «de carrière» (du lundi 12 septembre 2016 au 16/12/ 2016) = 291 heures
- ▶ Si dominante «gestion publique» (de janvier 2017 à fin juillet 2017). = 384 heures
- ▶ Si dominante « gestion fiscale » (de janvier 2017 à fin juillet 2017). = 384 heures

**Evaluation des connaissances**

1 - Principes réglementaires  
(4 écrits, 2 oraux dont 1 collectif)

2 - Organisation du contrôle  
pour la promotion 2016/2017

Les modalités de validation comportent 6 épreuves étalées dans le temps dont au moins quatre écrites.

→ consulter le calendrier **F.O.-DGFIP** qui sera distribué en début de scolarité

**ÉPREUVES ÉCRITES**

Chaque épreuve écrite d'une durée moyenne de 2 heures, 2 heures 30 ou 3 heures.

Les matières contrôlées sont portées à la connaissance des stagiaires une semaine avant l'épreuve. Les enseignements prévus pour être dispensés au cours de la semaine de l'épreuve ne doivent donc pas être inclus dans le programme de révision.

Les inspecteurs stagiaires absents (ex : congé maladie) lors d'un contrôle doivent passer l'épreuve de remplacement correspondante ou à défaut à celle organisée en fin de scolarité sur l'ensemble du programme. Le programme sera identique à celui de l'épreuve remplacée. L'absence injustifiée entraînera l'attribution de la note de 0 sur 20 qui sera comptabilisée dans la moyenne

## ÉPREUVES ORALES

Deux épreuves pendant la formation se dérouleront selon les modalités suivantes :

► **oral individuel** : Interrogation de 30 minutes maximum, avec une préparation de 15 minutes devant au moins deux examinateurs dont l'un d'eux est chargé d'enseignement. Les 10 et 11 janvier 2017.

► **oral collectif** : sensibilisation des stagiaires au travail en équipe. Les 30 et 31 mai 2017.

La composition de l'équipe sera déterminée par l'ENFiP et le sujet à traiter fait l'objet d'un tirage au sort.

### Epreuve de rattrapage

Les inspecteurs stagiaires, qui obtiendraient une moyenne inférieure à 10 sur 20 se présenteront à l'épreuve écrite de rattrapage organisée avant la fin de scolarité. (mi-juin 2017). 5 stagiaires ont passé cette épreuve en 2015/2016.

## Admission et titularisation au titre de l'évaluation des acquis

A l'issue du cycle d'enseignement des inspecteurs stagiaires, une liste de classement unique par ordre de mérite est établie en totalisant :

► les notes attribuées aux différentes épreuves, la note de l'épreuve de rattrapage n'intervient pas pour le classement par ordre de mérite, elle est prise uniquement pour apprécier l'admission au cycle d'enseignement.

► la note de participation «ex note de gueule» de 0 à 20, fixée en fonction de la tenue, de l'assiduité et de la manière de servir.

### La commission pédagogique :

Une commission pédagogique présidée par le directeur de l'ENFiP,

composée de l'ensemble des responsables des établissements de formation, se réunit à la fin de la période de formation professionnelle, pour formuler des propositions à la commission administrative paritaire (CAP N) chargée d'émettre un avis sur la titularisation des inspecteurs des finances publiques stagiaires.

Les inspecteurs-stagiaires ayant une moyenne inférieure à 10 seront le plus souvent admis à redoubler.

Toutefois, l'Administration peut, dans les cas extrêmes, prononcer le reversement en catégorie B ou le licenciement pur et simple.

### Pour 2014/2015

583 stagiaires ont suivi la scolarité "généraliste" : 342 en dominante "gestion fiscale", 163 en dominante "gestion publique", 25 Cadastre, 23 analyste, 24 PSE.

1 stagiaire généraliste est admis à redoubler. Un autre s'est vu proposer un nouveau contrat.

### Pour 2015/2016

297 stagiaires ont suivi la scolarité "généraliste" : 217 en dominante "gestion fiscale", 80 en dominante "gestion publique", 26 Cadastre, 33 analyste, 19 PSE.

3 stagiaires suivront une prochaine scolarité, 2 ont démissionné, 2 n'ont pas validé leur scolarité et sont admis à redoubler après CAP Nationale. La moyenne générale s'établit à 13,60/20

## Les stages pratiques

La dernière partie du stage de formation s'effectuera dans les services pendant 6 mois du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à fin février 2018 dénommée Stage d'adaptation (stage 1<sup>er</sup> métier).

### LIEU D'AFFECTATION

Les stagiaires effectueront leur stage pratique sur le lieu de leur affectation. Les premières affectations seront connues mi mai, fin de la CAP nationale fin juin 2017 (cf cartes de mutation). Certaines d'entre-elles (notamment en Direction nationale...) peuvent entraîner une modification du déroulement du stage pratique, ce dernier s'achevant dans la direction de la future affectation. Les candidats retenus pour les affectations

à la DGE et DVNI effectueront leur stage pratique en totalité dans ces directions dès le mois de septembre ainsi que les stagiaires affectés dans les services centraux.

Ce stage constitue la phase d'application des enseignements à l'E.N.F.I.P. C'est pourquoi la règle absolue est que les stagiaires accomplissent cette partie du stage uniquement à l'intérieur des services correspondants à la spécialisation qui leur a été enseignée à l'école. Il se fait avec un moniteur, agent déjà expérimenté dans les services, pour tout l'aspect pratique des fonctions d'inspecteur des Finances Publiques. Il y aura des retours en école.

La liste des travaux à faire effectuer par le stagiaire et leur compte rendu sont mentionnés dans un carnet de stage tenu par le moniteur.

**Stage de découverte :**  
du lundi 10 au mercredi 19  
octobre 2016.

**Stage d'approfondissement  
dans les services :**  
du lundi 26 juin 2017 au  
vendredi 7 juillet 2017

**Stage d'adaptation :**  
à/c du 01 septembre 2017

# Rémunérations au 01/09/2016

<b>INDEMNITÉ DE STAGE et cas particulier de L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE</b>  <b>(stage théorique)</b>		Ecole hors des résidences administratives (RA) et familiale (RF)		Ecole dans la résidence administrative (RA) ou familiale (RF)		
		dégressif	linéaire	dégressif	linéaire	
	Septembre	846 €	446,50 €	282 €	141 €	
	d'octobre à février	564 €	446,50 €	282 €	141 €	
	de Mars à Août	282 €	446,50 €	0 €	141 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 358 €</b>		<b>1 692 €</b>		
	<b>INCIDENCE DES STAGES</b>					
	Stage découverte	Octobre	Hors RA ou RF	+112,80 € <sup>1</sup>	225,60 € <sup>2</sup>	
			Dans RA ou RF	-112,80 €	0 €	
	Stage approfondissement	Juin / Juillet	Hors RA ou RF	0 €	+112,80 €	
Dans RA ou RF			-112,80 €	0 €		
<sup>1</sup> si restaurant administratif : 0 € <sup>2</sup> si pas de restaurant administratif : + 112,80 €						
<b>PRIME DE RENDEMENT</b> <b>(stage théorique)</b>	<b>REGIME INDEMNITAIRE EXTERNE</b>					
	PRIMO ACCEDANT					
	GRADE / ÉCHELON	Prime de rendement RIF & H-RIF (barème annuel)		Prime de rendement RIF & H-RIF (barème mensuel)		
	Inspecteur stagiaire DGFIP	1 553,83 €		129,49 €		
	Inspecteur stagiaire DGFIP (bénéficiaire d'une reprise partielle d'activités antérieures - Accords JACOB)					
	GRADE / ÉCHELON	Prime de rendement RIF & H-RIF		Prime de rendement RIF & H-RIF		
	Inspecteur stagiaire DGFIP	2 000,00 €		166,67 €		
	<b>REGIME INDEMNITAIRE INTERNE</b>					
	GRADE / ÉCHELON	Prime de rendement RIF & H-RIF		Prime de rendement RIF & H-RIF		
	Ex-contrôleur principal	4 908,19 €		409,02 €		
Ex-contrôleur de 1 <sup>ère</sup> classe et ex contrôleur de 2 <sup>ème</sup> classe à partir du 8 <sup>ème</sup> éch	4 552,33 €		379,36 €			
Ex-contrôleur de 2 <sup>ème</sup> classe du 1 <sup>er</sup> au 7 <sup>ème</sup> éch	4 275,55 €		356,30 €			
Ex-agent de catégorie C	4 020,00 €		335,00 €			

**RETROUVEZ TOUS LES AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION SUR VOTRE CLÉ USB**



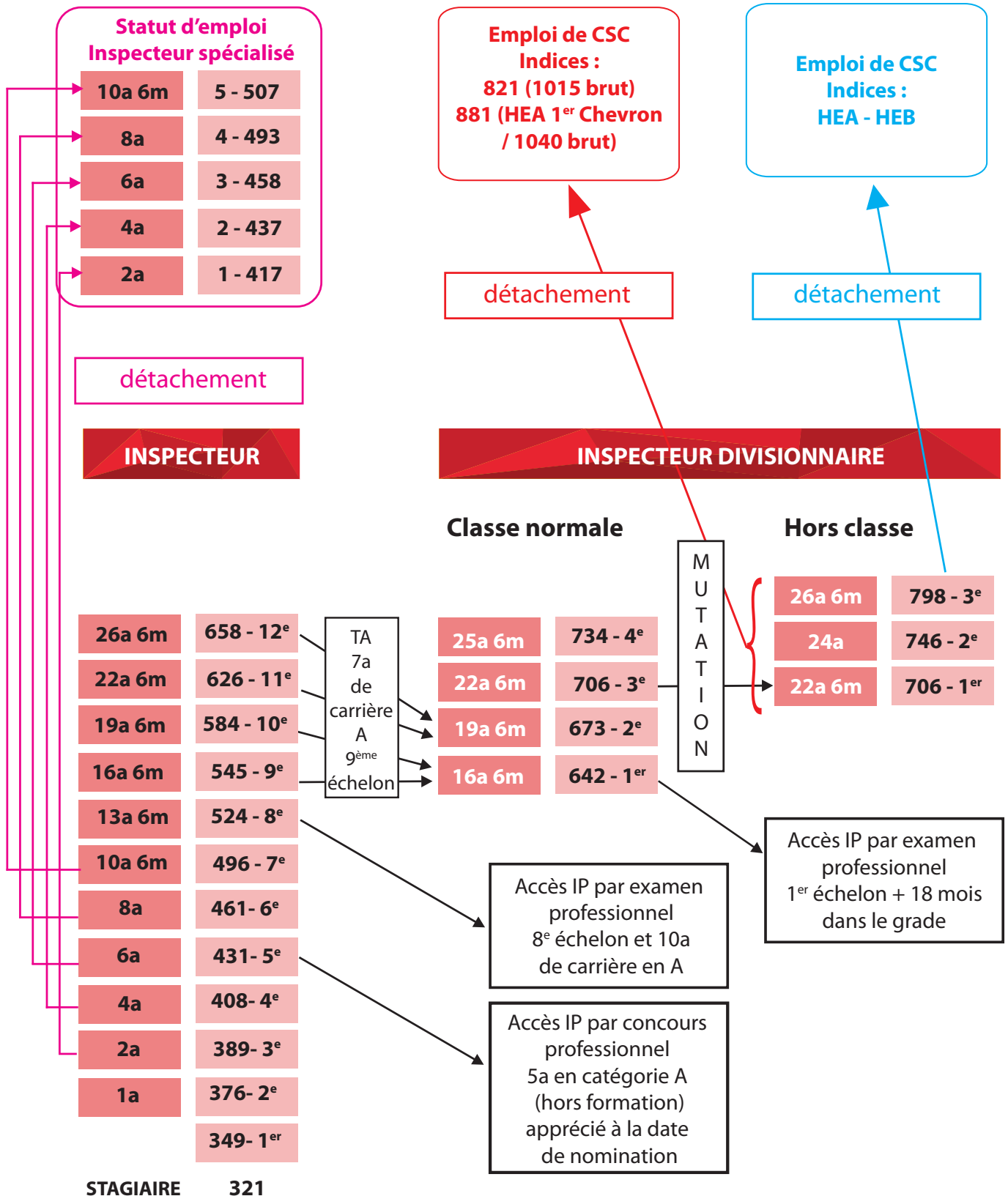
**Grades - Échelons – Indices de rémunération – Durées moyennes – Avancement...**

Rémunération mensuelle brute au 01/09/2016	Echelon	Indice Majoré (IM)	Durée moyenne (années)	Conditions d'accès au grade supérieur
<b>Chef de Service Comptable (emploi fonctionnel)</b>				
5 421,99 €	HEC 3	1164		
5 305,54 €	HEC 2	1139	1 an	
5 193,75 €	HEC 1	1115	1 an	
4 928,24 €	HEB 3	1058		Accès à CSC HEC pour les AFIP et AFiPA
4 676,70 €	HEB 2	1004	an 1	
4 485,72 €	HEB 1	963	an 1	
4 485,72 €	HEA 3	963		Accès à CSC HEB pour les AFiPA, IP/IDiv ex-IP, IDHC
4 266,79 €	HEA 2	916	an 1	
4 103,76 €	HEA 1 / 1040(*)	881	an 1	
3 824,27 €	1015(*)	821		
<b>Inspecteur Divisionnaire hors classe</b>				
3 717,14	3	798	-	Accès à HEA3 et par E.Pro. à AFiPA
3 474,92	2	746	2,5	
3 288,60	1	706	1,5	Accès à 1015 brut ou 1040 brut
<b>Inspecteur Divisionnaire classe normale</b>				
3 419,02	4	734	-	
3 288,60	3	706	3	Accès par promotion mutation à I.Div. HC1 avec 4 ans d'I.Div. CN
3 134,88	2	673	3	
2 990,48	1	642	3	Accès par E.Pro. à I.P. 6 avec 18 mois d'I.Div.CN
<b>Inspecteur</b>				
3 065,01	12	658		
2 915,95	11	626	4	
2 720,31	10	584	3	
2 538,65	9	545	3	Accès par T.A. à I.Div.CN1 avec 7 ans de carrière en A
2 440,83	8	524	3	Accès par Exam.Pro. à I.P.3 avec 10 ans de carrière en A
2 310,40	7	496	3	
2 147,37	6	461	2,5	
2 007,63	5	431	2	Accès par Concours.Pro. à I.P.1 avec 5 ans de carrière en A
1 900,49	4	408	2	
1 811,99	3	389	2	
1 751,43	2	376	1	
1 625,64	1	349	1	(échelon fictif)
1 495,21		321		Stagiaire ENFiP
<b>Inspecteur Spécialisé **</b>				
2 361,64	5	507	3	
2 296,43	4	493	2,5	
2 133,39	3	458	2	
2 035,57	2	437	2	
1 942,41	1	417	2	

\* Indice brut    \*\* le statut d'emploi est accessible sur des missions précises aux inspecteurs ayant atteint au moins le 3<sup>ème</sup> échelon et au plus le 7<sup>ème</sup>

# Carrière Cat A Finances Publiques

## SCHÉMA DE CARRIÈRE DE LA CATÉGORIE A DE LA DGFIP AVANT PPCR



# Quelles sont vos possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A de la DGFIP en 2017 avec PPCR ?

Plusieurs possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A sont offertes aux inspecteurs des finances publiques :

- ▶ Accéder au statut d'emploi d'inspecteur spécialisé : outre les emplois de contrôle fiscal déjà éligibles, ce statut d'emploi est ouvert depuis 2012 à des missions relevant de la gestion des comptes publics;
- ▶ accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques : depuis 2012, par voie de concours ou par voie d'examen professionnel;
- ▶ accéder à la carrière d'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale : dans le cadre d'un nouveau dispositif de sélection mis en oeuvre dès 2012 pour l'établissement du tableau d'avancement filière encadrement et expertise.

## → Si vous avez atteint le 3<sup>ème</sup> échelon d'inspecteur :

Vous pouvez accéder au statut d'inspecteur spécialisé (IS)

## → Si vous avez atteint le 4<sup>ème</sup> échelon d'inspecteur :

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques (IPFiP)

## → Si vous avez atteint le 8<sup>ème</sup> échelon d'inspecteur :

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale (IDIV CN)

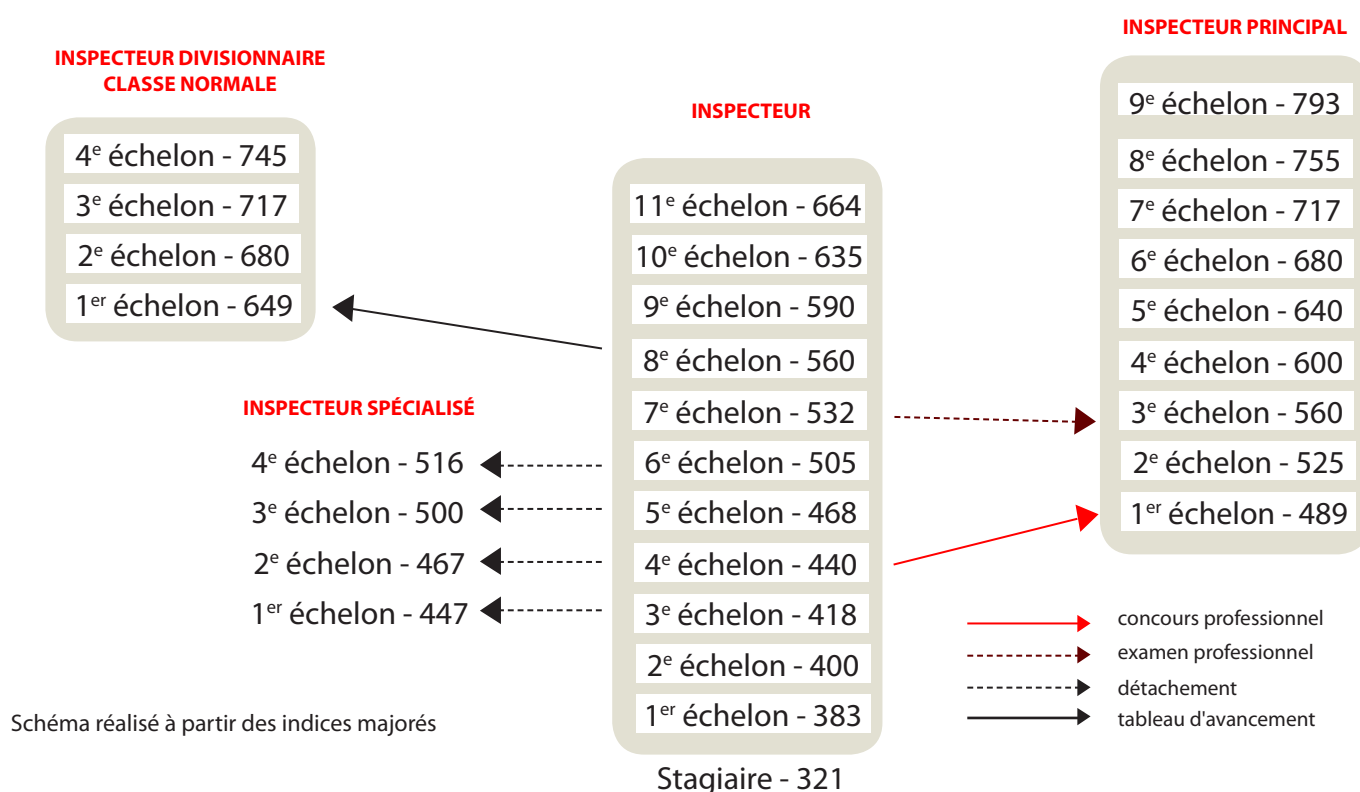


Schéma réalisé à partir des indices majorés

Retrouvez toutes les nouveautés sur : <http://www.fo-dgfp.fr>



*Sur Votre clé USB*



Retrouvez toutes les informations F.O. sur les prestations d'action sociale, les congés, le temps de travail, les autorisations d'absence, la retraite...

**N'OUBLIEZ PAS DE VENIR LA CHERCHER SUR LE STAND**

